Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260910-2026_043-DE

2026/043

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 10/09/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Septembre à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GAUVIN-GEFFLOT Emilie, GUEMENE Laurence, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MEHA Déborah, MOREL-SOGLIUZZO Nathalie, MM : BISSON Benoit, DANET Tony, DAVAL Rodolphe, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HEUZÉ Céline à Mme FONTAINE VILLERIO Virginie

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL-SOGLIUZZO Nathalie

2026/043 – Lotissement Le Clos des Muriers - vente de terrain

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
Considérant les parcelles communales sises rue du Murier appartenant au lotissement communal "Le Clos des Muriers",

Considérant la délibération n°2025/037 décidant l'aliénation des parcelles du lotissement du Clos des Muriers au prix de 37 euros HT le mètre carré viabilisé avec un délai de construction de 3 ans,

Monsieur le Maire expose que Monsieur PERAIS Cyrille se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section ZH n°388 pour 642 m² au prix de 23 754 € HT (vingt trois mille sept cent cinquante-quatre euros HT) soit 28 504.80 € TTC (vingt-huit mille cinq cent quatre euros et quatre-vingts centimes TTC), les frais d'acte et de négociation seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'aliénation à Monsieur PERAIS Cyrille de la parcelle cadastrée section ZH n°388 pour 642 m² au prix de 23 754 € HT (vingt trois mille sept cent cinquante-quatre euros HT) soit 28 504.80 € TTC (vingt-huit mille cinq cent quatre euros et quatre-vingts centimes TTC), les frais d'acte et de négociation seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

2026/043

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260910-2026_043-DE

Cette délibération annule et remplace celle en date du 27/11/2025 portant le numéro 2025/039 ayant le même objet et visée par les services de la Préfecture le 04/12/2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/09/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

Secrétaire de séance
Mme MOREL-SOGLIUZZO Nathalie

Publicité des actes de la commune par publication papier le